



WWW.KARATE.LU

KAMIGAITO WADO RYU KARATE CLUB MAMER a.s.b.l.

(affilié à la F.L.A.M.)

Hall sportif Nic Frantz - Mamer

www.karate.lu

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

LE

V E N D R E D I

27 M A R S 2020

Chers Karatekas,
Chers Parents et Amis du Karaté,

Le Comité a le grand plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale, qui se tiendra à la **Salle des Fêtes à HOLZEM, 5 route de Garnich**

le Vendredi, 27 mars 2020 à 19.00 hrs.

L'Assemblée Générale sera suivie par l'agape traditionnelle.

Le comité souhaite vous voir très nombreux, car il y va de l'avenir du Club et de ses orientations futures.

ordres du jour ====>

NOM:

- OUI, NOUS PARTICIPERONS À ... PERS. (.....adultes et enfants (<14ans))
À L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ET/OU À L'AGAPE TRADITIONNELLE
- NON, NOUS SOMMES AU REGRET DE NE PAS POUVOIR PARTICIPER À
L'AGAPE TRADITIONNELLE / ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ordre du jour de l'assemblée générale sera le suivant:

- Allocution de bienvenue du président
- Rapport d'activités de l'exercice 2019
- Rapport du trésorier de l'exercice 2019
- Rapport des réviseurs de caisse
- Décharge du comité par l'assemblée générale
- Fixation des cotisations pour l'an 2021
- Election d'un nouveau Comité (les candidatures sont à adresser au Président du Club avant le 25 mars 2020)
- Désignation des réviseurs de caisse
- Modification des statuts : Ajoute « Mamer » à la dénomination de l'association
- Activités prévues pour l'exercice 2020-2021
- Divers

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire sera le suivant :

- Modification des statuts : Ajoute « Mamer » à la dénomination de l'association

Selon l'article 8 de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, sur les associations et les fondations sans but lucratif, une modification aux statuts ne peut se faire que si l'assemblée générale ordinaire réunit au moins les 2/3 des membres actifs. Dans l'hypothèse que le quorum des 2/3 des membres actifs lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2020 ne sera pas atteint, une assemblée générale extraordinaire est indispensable. L'assemblée générale extraordinaire pourra délibérer sur la modification des statuts quel que soit le nombre de membres présents.

L'assemblée sera clôturée par un menu chaud avec dessert auquel tout le monde est cordialement invité (participation aux frais à payer sur place : 15 € pour les adultes et 8 € pour les enfants (moins de 12 ans)).

Les boissons seront prises en charge par le Club.

Les réservations peuvent se faire jusqu'au **23 MARS 2020 au plus tard**

* par remise du talon ci-joint à un prochain entraînement, ou

* par mail à nicolas.welsch@vonet.lu, ou

* par téléphone à l'un des numéros suivants:

WELSCH Nico
(691 268415)

ou

LUGEN Fred
(691 308 561)

Salutations sportives

Le Président
WELSCH Nicolas

Le Secrétaire
LUGEN Fred

Le Trésorier
BIBERICH Roger